

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2018

Délibération n°2018-05 portant actualisation de l'attribution des concessions de logements par nécessité absolue de service

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la liste actualisée des attributions de concessions de logement par nécessité absolue de service.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 15	Pour : 20 voix
Procurations : 8	Contre : -
Votants : 23	Abstention(s) : 3 voix

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 28 février 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 28 février 2018



Conseil d'administration du 28 février 2018

ACTUALISATION DES CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

L'arrêté du 23 décembre 2015 permet d'attribuer 17 concessions de logements et 2 logements dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire. Cet arrêté cesse de produire effet à compter du 31 décembre 2020.

Les tableaux relatifs à l'actualisation, soumise pour vote au Conseil d'administration du 28 février 2018 du fait des mobilités et départs réalisés au sein des équipes ainsi que des réaffectations de logements en fonction de la composition des familles :

1) Responsables en charge de la sécurité et/ou de la continuité de l'activité du site

Numéro de logement	Fonction et affectation	Adresse	Type de logement	Nombre de personne(s) occupant le logement	Superficie m2	Evolution CA 28 février 2018
FA201	Directeur	45 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	3	104	Nouvelle attribution NAS
D306	Responsable de service/ SPS	45 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	2	78	Changement domicile
FD204	Directrice générale des services/DGS	45 rue d'Ulm 75005 Paris	F5	4 puis 5 juillet 2018	126	Changement composition familiale
UA520	Responsable adjoint/Service logistique	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	1	58	RAS
UA 608	Directeur des ressources humaines / DGS-A	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F4	5	71	RAS
A602	Responsable adjointe du service/Service patrimoine	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F4	4	73	Changement domicile en fonction de la composition familiale et site
L22M	Responsable plateforme financière des services	1, rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge	F5	7	98	RAS
L20U	Responsable de service/Service patrimoine	1, rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge	F4	2	80	RAS
L26F	Responsable du campus Jourdan/Service logistique	1, rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge	F4	2	91	RAS

2) Agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes

Numéro de logement	Fonctions et affectation	Adresse	Type de logement	Nombre de personne(s) occupant le logement	Superficie m2	Evolution CA 28 février 2018
A601	Plombier-chauffagiste/Service patrimoine	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	2	58	Changement domicile en fonction de la composition familiale
A526	Plombier/service patrimoine	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	2	57	Nouvelle attribution NAS
A603	Responsable pôle maintenance/Service patrimoine	44/48 rue d'Ulm 75005 Paris	F3	2	60	
UA606	Menuisier/Service patrimoine	44/48 rue ULM 75005 Paris	F4	4	73	Changement domicile en fonction de la composition familiale
L35C	Electricien/Service patrimoine	1, rue Maurice Arnoux 92190 Montrouge	F3	3	63	Nouvelle attribution NAS
L23N	Plombier, installation thermiques/Service patrimoine	1, rue Maurice Arnoux 92190 Montrouge	F4	6	84	
L18R+L18Q	Peintre/Service patrimoine	1, rue Maurice Arnoux	F5	7	110	Changement domicile en fonction de la composition familiale
EXT 36	Responsable adjoint du pôle technique/Service logistique	1, rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge	F3	3	59	Changement type d'astreinte

Rappel des prestations à la charge des bénéficiaires : eau, électricité, gaz, assurance, impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux

En rouge : les modifications